Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_90-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°27

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SIAEP LES BRUYERES

La présente délibération a pour objet de confirmer son adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du SIAEP Les Bruyères (communes de Bruc-sur-Aff, Lieuron et Pipriac).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7 et L. 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2019-12-30-006 en date du 30 décembre 2019 portant sur la création du syndicat intercommunal en eau potable Les Bruyères (issue de la fusion des SIAEP Les Bruyères et SIAEP Guipry-Messac et St Malo de Phily) ;

VU la délibération en date du 5 Mars 2020 portant modification des statuts (représentativité) du SIAEP Les Bruyères.

CONSIDERANT la prise de compétence eau & assainissement par REDON Agglomération au 1er Janvier 2020,

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de désigner les délégués syndicaux représentant REDON Agglomération.

Les délégués à désigner sont : 1 délégué titulaire par commune adhérente + 1 suppléant soit 3 titulaires et 3 suppléants pour REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_90-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du SIAEP Les Bruyères :**

Titulaire	Suppléant
Jean-Luc LEVESQUE	Franck PICHOT
Laurent SULLEROT	Franck HERSEMEULE
Thierry BRIAND	Rose-Line PREVERT

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34